L'INCESTE SUR L'ENFANT

Avec Alison DEMANGEON, Dre en psychologie et Géraldine COFFE, psychologue

Au regard de la loi, l'inceste sur l'enfant est une agression sexuelle ou un viol commis sur un enfant (mineur·e de moins de 18 ans) par un·e membre de la famille ou proche parent. C'est la violence sexuelle la plus répandue chez les enfants, pourtant c'est également celle qui fait face au plus de déni.



Chiffres clefs (C11V1SE, 2023)

Pour **81%** des cas, les violences sexuelles sur enfant sont **incestueuses** (commises par un membre de la famille).

En cas d'inceste sur mineur·e, seule 1 plainte sur 10 aboutit à une condamnation.

Conséquences

Les conséquences de l'inceste et du climat incestuel sont similaires à celles des violences sexuelles. Elles peuvent se présenter sous différentes formes :

- **psychologiques**: mauvaise estime de soi, idées suicidaires, déficit des compétences psychosociales, etc.
- psychiatriques: trouble anxieux, état de stress post-traumatique, abus de substance(s), troubles de la personnalité, etc.
- **physiques** : énurésie, encoprésie, obésité, maladies auto-immunes, etc.
- **sexologiques** : comportement sexualisé, activité sexuelle plus précoce, risque accru d'IST, grossesses non désirées, etc.

Repérage

La loi française ne reconnaît que les actes d'agression sexuelle et de viol comme pouvant être incestueux. Autrement dit, au niveau légal, l'inceste ne peut être qu'un passage à l'acte physique.

Pourtant, selon la CIIVISE, il n'y a pas d'inceste sans climat incestuel. Le climat incestuel correspond à une ambiance empreinte d'inceste sans passage à l'acte d'ordre sexuel (cf. le climat incestuel en 12 critères selon Moltrecht et al. (2019)). Il peut s'agir par exemple de l'évocation par les parents de leurs relations sexuelles, du non-respect de l'intimité de l'enfant, de la toilette commune à un âge avancé, etc. Pourtant, peu d'études se sont intéressées au climat incestuel et à ses conséquences.

Accompagnement

Croire la victime est la première étape de l'accompagnement. Dans le cadre des violences sexuelles, il est crucial de ne pas remettre en cause la parole de la personne qui expose son vécu.



Pour aller plus Ioin : Rapport de la C11V1SE (novembre 2023)